



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2009/09/10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**40**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**22 septembre 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Moreil, sur la convocation en date du 22 septembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PRIOUL

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes BATTISTON

MM PRIOUL, CALOMINE, MONNIER

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

**OBJET : Location d'un nouveau local à Bourganeuf pour la poursuite des activités de l'atelier d'insertion de l'ASFEL (Association Services Emploi Formation en Limousin)**

Le Président rappelle que par délibération en date du 24 mars 2005, le Conseil communautaire avait autorisé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, la location d'un local au 74 rue du Puy à Bourgneuf pour installer un atelier d'insertion porté par l'ASFEL.

La communauté de communes prend en charge les loyers et met donc à disposition gracieuse de l'ASFEL les locaux. L'ASFEL assure toutefois les obligations du locataire, dont les charges.

Le Président rappelle que le projet de l'ASFEL, était de créer une « clinique des jouets » à Bourgneuf, en faveur des personnes demandeuses d'emploi ou Rmistes des cantons de Bourgneuf et de Royère de Vassivière. Un projet similaire existe déjà en Haute-Vienne, à Saint-Junien, soutenu par la communauté de communes Vienne-Glane.

Le public bénéficiaire, soit 10 personnes identifiées sur les deux cantons, suite à un travail en amont avec l'ANPE et l'UTAS de Bourgneuf, a pour mission de remettre en état des jouets pour les mettre à disposition d'associations caritatives. L'ASFEL travaille notamment en partenariat avec le Secours populaire et les Restaurants du Coeur pour la collecte des jouets et l'organisation des manifestations liées à la mise à disposition ou à la distribution des jouets aux bénéficiaires de ces deux associations.

Il s'agit d'une activité manuelle de réparation, de conditionnement des jouets, qui bénéficie en majorité à un public féminin (de 18 à plus de 50 ans).

Le projet est soutenu financièrement par le Conseil Général de la Creuse et l'Etat. Pour autant, ces deux cofinanceurs souhaitent impliquer davantage les collectivités locales en leur demandant de rechercher et de mettre à disposition des locaux à l'ASFEL.

Au bout de 5 ans d'existence, les besoins sont toujours aussi importants puisque le chantier a toujours occupé au moins 10 personnes.

Les membres du comité de pilotage de l'activité, auquel siège la communauté de communes, ont donc convenu de la nécessité de pérenniser ce type d'atelier à Bourgneuf tout en engageant une diversification du contenu des activités proposées :

- intégration de deux postes de repassage (pour aller vers un service grand public) tout en gardant le même nombre d'agréments ;
- réflexion liée au développement sur le territoire intercommunal de services nouveaux à la personne qui concerneraient des domaines actuellement non couverts par le secteur marchand ;
- développement et commercialisation de l'emballage (maisons de retraite, collectivités, union des commerçants, entreprises).

Les locaux loués actuellement, d'une superficie totale de 70 m<sup>2</sup>, accueillent 10 personnes et ne permettent plus d'offrir des conditions de travail satisfaisantes en raison des besoins de stockage importants. Le projet de diversification du contenu des activités de l'ASFEL ne peut donc pas s'envisager dans ces locaux.

La communauté de communes a identifié un local vacant, situé au 1 rue Zizim à Bourgneuf (ancienne poste), dont le rez-de-chaussée, d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, pourrait convenir aux activités de l'ASFEL.

Ce local appartient à la SCI CAG représentée par M. Lionel DE OLIVEIRA, disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La communauté de communes prendrait à sa charge la location du local sur une année, les charges diverses (chauffage, électricité, eau) et l'entretien revenant à l'ASFEL.

Le montant du loyer mensuel serait de 600 €.

Ce local est situé au cœur du centre ville de Bourgneuf sur un important axe de passage. Cette localisation permet de mieux faire connaître l'activité de l'ASFEL dans la perspective d'une évolution à court terme vers des activités de service aux personnes.

Le Président soumet donc au conseil la possibilité de signer un bail avec le propriétaire des lieux, pour un loyer mensuel de 600 €, et de mettre ensuite, à titre gratuit, le local à disposition de l'association. Dans le même temps, la communauté de communes procéderait à la résiliation du bail en cours (préavis de 3 mois) pour le local situé rue du Puy.

Il indique au conseil que les ateliers d'insertion sont peu nombreux sur le territoire communautaire, et que cette proposition, opérationnelle rapidement, répond à un fort potentiel de besoins sur les deux cantons. Sans préjuger de l'efficacité de ce dispositif, il précise que cette initiative peut être amenée à se pérenniser, et pourrait inciter d'autres actions d'insertion à se développer sur la communauté de communes. En ce sens, il propose que la communauté de communes, au titre de sa compétence emploi – formation – insertion professionnelle, soit un partenaire actif pour privilégier l'installation de chantiers d'insertion sur son territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la location d'un nouveau local pour accueillir l'atelier d'insertion de l'ASFEL.
- Autorise le Président à signer un bail avec le propriétaire des lieux, d'une durée d'un an, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et pour un loyer mensuel de 600 €.
- Autorise la mise à disposition, à titre gratuit, du local, à l'association ASFEL.
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition (promesse sur les 3 derniers mois de 2009 puis acte définitif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010).
- Dit que les charges diverses (chauffage, électricité, eau) et les frais d'entretien du local seront pris en charge par l'ASFEL
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## 2 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 29 septembre 2009  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD